

REPUBLIQUE DU SENEGAL

AB1618

Un Peuple - Un But - Une Foi

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE

L'ANNEE 1983

AFFAIRE N° 1/83

// -) V I S N° 83-01

sur le

PROJET DE REAJUSTEMENT DU VI^e PLAN
QUADRIENNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL 1981-1985

oOoOo

Dakar, le 11 mai 1983

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE

L'ANNEE 1983

A V I S N° 8 3-0 1

=====

sur le projet de réajustement

DU VI^e PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1981-1985

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

Saisi par Monsieur le Président de la République, par lettre n° 1508/PM/SGG/SL en date du 23 mars 1983, conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 63-08 du 4 juillet 1963, modifiée par la loi organique n° 67-43 du 8 juillet 1967, ;

Sur le rapport de sa Commission du Plan, des Etudes générales et de Synthèse ;

A adopté, en sa séance du 11 mai 1983, l'avis dont le texte suit.

Dakar, le 11 mai 1983

LE PRESIDENT


Magatte LO

TEXTE DE L'AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SUR LE PROJET DE REAJUSTEMENT
DU VI^e PLAN

Rapporteur général :
M. Ahmadou Lamine NDIAYE

III
O M M A I R E

<u>INTRODUCTION</u>	1
I/ - <u>OBSERVATIONS GENERALES</u>	2
A - <u>Elaboration du document</u>	3
B - <u>Transmission du document</u>	3
C - <u>Présentation du document</u>	3
D - <u>Statistiques</u>	5
E - <u>Etudes</u>	6
F - <u>Engagements financiers de l'Etat</u>	7
G - <u>Emploi et insertion des jeunes dans les structures</u>	
<u>productives nationales</u>	8
H - <u>Nécessité d'observer une grande vigilance dans</u> <u>l'élaboration et le suivi de l'exécution des</u> <u>contrats-plans</u>	11
II/ - <u>OBSERVATIONS SECTORIELLES</u>	12
A - <u>SECTEUR PRIMAIRE</u> (Tome II).....	13
1 - Sous-secteur Agriculture.....	13
2 - " " Elevage.....	21
3 - " " Pêche.....	22
4 " " Eaux et Forêts.....	24
5 " " Hydraulique	25

./.

B - <u>SECTEUR SECONDAIRE</u> (Tome III).....	27
1 - Sous-secteur Energie.....	27
2 - " " Industrie.....	27
3 - " " Mines et Matériaux de Construction...	28
4 - " " Artisanat.....	30
C - <u>SECTEUR TERTIAIRE</u> (Tome IV)	31
1 - Sous-secteur Commerce.....	31
2 - " " Tourisme.....	34
3 - " " Transports et Télécommunications.....	36
D - <u>SECTEUR QUATERNAIRE</u> (Tome V)	41
1 - Sous-secteurs Urbanisme, Habitat, Environnement et Espaces verts.....	41
2 - Sous-secteurs Hydraulique Urbaine et Assainissement	43
3 - Sous-secteur Santé.....	44
4 - Sous-secteurs Action sociale, Education, Education surveillée et Promotion humaine.....	46
5 - Sous-secteurs Culture, Jeunesse et Sports, Infor- mation, Etudes et Recherches.....	48
III/ <u>OBSERVATIONS PORTANT SUR LA FORME</u>	51
A - CONTENU GLOBAL DU VI ^e PLAN REGIONAL (Tome I).....	53
B - SECTEUR SECONDAIRE (Tome III).....	54
C - SECTEUR QUATERNAIRE (Tome V).....	59.

/ I N T R O D U C T I O N /

Au cours de la première session ordinaire de l'année 1983, les Commissions du Conseil économique et social ont, chacune en ce qui la concerne, procédé à l'examen du projet de réajustement du VIe Plan quadriennal de Développement économique et social (1er juillet 1981 - 30 juin 1985).

Le présent rapport, issu de leurs travaux, comporte trois parties :

I/- OBSERVATIONS GENERALES

II/- OBSERVATIONS SECTORIELLES

III/- OBSERVATIONS PORTANT SUR LA FORME

- Les observations générales intéressent la totalité des cinq (5) tomes et sont donc présentées par pôle d'intérêt.

- Les observations sectorielles et celles portant sur la forme seront présentées tome par tome et, pour chaque tome, chapitre par chapitre.

../..

I/- / OBSERVATIONS GENERALES /

../..

A - ELABORATION DU DOCUMENT

De nombreux Conseillers, membres des Commissions de planification, ont tenu à ce que l'attention du Gouvernement soit attirée sur le déroulement peu satisfaisant des réunions des Commissions de planification, notamment à l'occasion du réajustement du VIe Plan.

Il est fréquent, par exemple, que les convocations aux réunions parviennent aux destinataires, dans le meilleur des cas, le jour même de la réunion.

B - TRANSMISSION DU DOCUMENT

Le Conseil économique et social considère l'examen du Plan comme une tâche essentielle qui nécessite des analyses approfondies.

Pour effectuer ce travail, dans de meilleures conditions, le Conseil souhaite que le document soit transmis bien avant l'ouverture de la session afin qu'il puisse être envoyé aux Conseillers, au moins deux semaines avant l'ouverture de la session.

C - PRESENTATION DU DOCUMENT

De nombreuses Commissions ont relevé le manque de soin apporté à la présentation de certaines parties du document.

../..

Certaines pages manquent, d'autres sont illisibles, parfois mal agrafées.

On note aussi de nombreuses répétitions dans la présentation de certaines données qui sont ainsi dispersées, ce qui rend difficile une analyse globale (cf par exemple, la présentation des sociétés régionales de développement dans le tome II qui traite du secteur primaire).

Le Conseil recommande d'éviter l'usage abusif des sigles, surtout lorsqu'ils ne sont pas explicités.

Le Conseil estime que le document présenté aurait dû être intitulé "projet de réajustement du VIe Plan quadriennal de développement économique et social" et non VIe Plan réajusté.

A l'occasion du réajustement, le Conseil souhaite que, dans chaque sous-secteur :

- l'ensemble des projets hors plan soient récapitulés avec l'indication des taux de réalisation ;
- les modalités d'intégration des projets hors plan soient davantage explicitées

../..

D - STATISTIQUES

Comme à l'occasion de l'étude des plans quadriennaux précédents, le Conseil a eu, une fois de plus, à s'inquiéter du retard avec lequel le service de la statistique fournit les données, indispensables à toute analyse économique et à toute prévision. Pour être efficace, la planification doit disposer, en permanence, d'une information chiffrée, fiable et à jour ; or les données utilisées sont celles de 1979.

Une fois de plus, le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur cette importante question.

Après avoir analysé la situation, le Conseil recommande au Gouvernement de doter le service de la Statistique de moyens matériels et humains, pour lui permettre de remplir efficacement sa mission et d'assurer une meilleure coordination entre ce service et les autres services utilisateurs.

Par ailleurs, le suivi régulier des investissements et de l'exécution des projets retenus, contribuera à faire du plan, un véritable instrument de gestion de l'économie nationale à long terme.

Signalons enfin que des renseignements, contenus dans le document, ne sont pas toujours puisés à bonne source. Beaucoup de Conseillers, Chefs d'entreprises,

../..

directeurs de projets, sont intervenus dans les discussions en Commission pour modifier soit des chiffres, soit des paragraphes entiers. (notamment à la Commission de l'Industrie et des Mines).

E - ETUDES

Dans son avis sur le VIe Plan, le Conseil faisait remarquer que :

"Dans le domaine des études financées sur ressources internes ou externes non liées, il semble que, malgré les suggestions faites antérieurement par le Conseil économique et social, l'on persiste à les confier à des bureaux étrangers, alors qu'il existe au Sénégal des compétences suffisantes pour les réaliser.

D'ailleurs, la plupart du temps, les bureaux étrangers envoient des agents puiser, auprès des cadres sénégalais, les données et la substance de leur rapport, si bien que leurs conclusions ne font que refléter, avec toutefois les possibilités d'actualisation en moins, les opinions des cadres sénégalais".

Ainsi par exemple, au cours des travaux en commission, un Conseiller a révélé qu'une erreur se trouvant dans une note préparée par une société s'est retrouvée exactement dans le rapport déposé par un bureau d'Etudes étranger.

../..

Dans le même ordre d'idées, des Conseillers ont également marqué leur étonnement de voir le Gouvernement engager 228,8 millions de F.CFA pour la refonte du Code Pétrolier, alors que des cadres compétents et en quantité, capables de faire l'essentiel de ce travail, existent dans le pays.

D'autres Conseillers se sont étonnés du coût élevé des études concernant la maison de l'information qui s'établit à 750 millions de F.CFA qui, représentant 10 % de l'investissement, porterait celui-ci à 7,5 milliards de F.CFA.

Pour mettre un terme à cette compilation des Bureaux d'Etudes étrangers qui sont payés très cher, et qui utilisent les compétences locales, le Conseil économique et social renouvelle la recommandation déjà faite et qui consiste à confier les études à des bureaux locaux qui auront toujours la possibilité de demander l'assistance étrangère, s'ils la jugent nécessaire.

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT

Pour renforcer la crédibilité de l'Etat tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Conseil recommande la mise en place et l'application effective d'un système rigoureux d'engagement et de règlement des créances de l'Etat.

../..

Dans le même ordre d'idées, tout en saluant les efforts accomplis dans la mise en place des fonds de contrepartie, le Conseil recommande au Gouvernement de renforcer ces ressources. En effet, il est regrettable de constater que la non-disponibilité de ces fonds de contrepartie puisse parfois bloquer la mise en place de financements très importants de projets parfois jugés prioritaires.

C'est le cas, notamment, dans le sous-secteur agricole pour certains projets qui sont en liaison directe avec l'objectif d'auto suffisance alimentaire considéré comme prioritaire.

G - EMPLOI ET INSERTION DES JEUNES DANS LES STRUCTURES PRODUCTIVES NATIONALES

Le Conseil considère le problème de l'emploi comme particulièrement préoccupant. Il nécessite donc que les pouvoirs publics lui accordent grande attention et priorité.

Si certains grands projets, notamment du secteur secondaire et tertiaire, peuvent sans nul doute, modifier le système productif, il n'est pas certain qu'ils résolvent le problème de l'emploi, en raison de leur capacité limitée d'absorption de main-d'oeuvre. En liant cette question à celle de la formation, il se pose la question de savoir

../..

si l'économie sénégalaise sera en mesure d'absorber tous les jeunes en formation. Le Conseil estime que les débouchés traditionnels ne suffiront plus, à l'avenir, à assurer des emplois.

Le Conseil suggère que les réflexions sur l'emploi prennent en compte, dès à présent, les débouchés importants dans le secteur primaire que laissent entrevoir le barrage de DIAMA, avec les terres irriguées qu'il mettra à la disposition du pays.

En effet, le moment est venu d'examiner d'autres sources d'emplois non traditionnels qui apporteront sûrement une contribution importante au problème de l'emploi au Sénégal.

Toujours à ce propos, le Conseil regrette la mainmise de non-nationaux sur certains secteurs de l'économie particulièrement dans le secteur de la Petite et Moyenne Entreprise industrielle, commerciale^{et} de service, confisquant ainsi des emplois qui pourraient revenir aux nationaux.

De même, le Conseil s'étonne de l'utilisation d'expatriés dans certains secteurs, pour un pays qui connaît actuellement un excédent de cadres techniques et administratifs.

Face à cette situation, le Conseil recommande au Gouvernement de mettre en oeuvre des solutions

../..

adéquates et urgentes. A cet effet, il suggère des actions, dans les directions suivantes :

- sénégalisation, dans les meilleurs délais, de tous les emplois susceptibles de l'être, tant dans le secteur privé que public et parapublic. Cette action, pour être efficace, doit être contrôlée avec rigueur ;
- développement de la formation professionnelle pour une meilleure insertion des nationaux dans les différents secteurs de production ;
- mise en place de textes législatifs et réglementaires, réservant certains secteurs d'activité économique aux sénégalais.

L'importance, l'urgence mais aussi la complexité de la question, révélées notamment par l'opération "maîtrisards", commandent la mise en place d'une structure permanente de réflexion et de suivi.

Le Conseil économique et social apportera sa contribution en entreprenant une étude de la question, pour proposer aux pouvoirs publics quelques directions d'action.

../..

H - NECESSITE D'OBSERVER UNE GRANDE VIGILANCE DANS
L'ELABORATION ET LE SUIVI DE L'EXECUTION DES
CONTRATS-PLANS

Le Conseil économique et social estime que l'Etat doit apporter une très grande attention à l'élaboration des contrats-plans. Afin d'obtenir l'adhésion nécessaire à leur réussite, le Conseil recommande qu'à leur élaboration et au contrôle de leur exécution, toutes les parties concernées soient associées sans que cela nuise au fonctionnement de l'entreprise et à son efficacité.

II/-/ OBSERVATIONS SECTORIELLES /

.. / ..

A - SECTEUR PRIMAIRE (Tome II)

1 - Sous-secteur agriculture

Ce sous-secteur occupe la moitié du tome II.

Les observations faites par le Conseil économique et social portent notamment sur les points suivants :

- fertilisation des sols ;
- semences ;
- cultures vivrières et maraîchères ;
- commercialisation ;
- encadrement
- financement.

a) Fertilisation des sols

Le Conseil pense que la baisse des rendements signalée, surtout des céréales, semble principalement liée aux engrais.

L'augmentation du prix de l'engrais (de 25 à 50 francs le Kg), l'obligation de payer au comptant et le retard apporté dans la mise à disposition de cet engrais apparaissent comme étant les principales causes de l'insuffisance des rendements.

A partir de ces constatations, le Conseil souhaite que soit revue, après concertation avec les

../..

représentants qualifiés du monde rural, la nouvelle situation des engrais, étant entendu qu'en ce qui concerne les cultures vivrières et industrielles, l'utilisation des engrais chimiques reste prépondérante. A cet effet, le Conseil recommande que le Gouvernement étudie, avec les parties concernées, les possibilités d'utilisation des subventions allouées aux engrais en privilégiant, au besoin, celles réservées aux cultures vivrières, notamment le mil.

b) Semences

L'insuffisance quantitative et qualitative de certaines semences a particulièrement retenu l'attention du Conseil.

Le Conseil pense qu'il conviendrait de donner des directives fermes aux organismes concernés (SONAR, STN (Sociétés des Terres Neuves) et autres sociétés régionales de développement) afin que le problème des semences soit plus fondamentalement revu, dans la perspective de lui trouver des solutions satisfaisantes et durables.

Le Conseil souhaite vivement que les conclusions du groupe de travail mis en place par le Gouvernement seient d'un apport décisif.

../..

c) Cultures vivrières et maraîchères

En ce qui concerne les cultures vivrières, le Conseil a été très attentif à la diminution des rendements, et donc du volume de certaines récoltes.

Si pour les cultures maraîchères un net accroissement s'est effectué, par contre les problèmes de stockage, de conservation et de commercialisation n'ont pas encore trouvé de solutions satisfaisantes.

Les récoltes de pommes de terres, oignons, tomates, poivrons etc... subissent, chaque année, d'énormes pertes qui se traduisent par un manque à gagner financier très important.

Le Conseil estime opportun de suggérer au Gouvernement de faire accélérer la réalisation de la réforme, envisagée, du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et de trouver des financements nouveaux et accrus pour la réalisation d'installations modernes de stockage et de conditionnement des céréales et légumes.

En ce qui concerne le maïs, le Conseil recommande au Gouvernement d'inviter les sociétés régionales de développement du Sénégal-Oriental, de la Casamance et du Sine-Saloum à s'intéresser davantage à la culture du maïs, tant pour l'alimentation humaine qu'animale.

../..

S'agissant des fruits, le Conseil regrette le laconisme, sinon le mutisme du tome II du projet de réajustement du VIe Plan, sur les productions fruitières au Sénégal. Le peu qui en a été dit ne concerne que la banane.

Il aurait été intéressant, ne serait-ce qu'à titre indicatif, de traiter, également, des mangues (mangots et mangues greffées) des oranges, des mandarines et des pamplemousses dont les quantités récoltées et commercialisées sont très significatives.

Le Conseil émet donc le vœu que le Gouvernement rassemble et diffuse d'amples informations sur toute la production fruitière du pays, dans la perspective, notamment, d'une transformation industrielle à partir des résultats déjà acquis, dans ce domaine, par l'Institut de technologie alimentaire (ITA).

d) Commercialisation

Après analyse des difficultés et des lacunes constatées dans le domaine de la commercialisation, le Conseil formule les recommandations suivantes :

1°) - Le Sénégal devrait s'orienter de manière plus réaliste vers une politique dynamique d'autosuffisance alimentaire.

../..

2°) - Toute politique d'encouragement à l'accroissement de la production devrait être sous-tendue par une politique audacieuse et efficace de commercialisation.

La mévente qui frappe actuellement certains de nos produits agricoles (maïs, pommes de terre, oignons, tomates, haricots, etc...), dont le producteur est la principale victime, risque de décourager ce dernier.

3°) - Le moment semble donc venu d'instaurer au Sénégal une politique tendant à amener les sénégalais à "consommer sénégalais".

Il est, en effet, inadmissible, alors qu'il existe d'énormes quantités de maïs et d'autres produits locaux qui ne se vendent pas, que les quantités de riz importées augmentent.

Les pouvoirs publics devraient trouver les voies et moyens susceptibles de créer un sursaut national en faveur de l'utilisation prioritaire, par nos populations, de nos productions nationales.

4°) - Toutes importations de pommes de terre et d'oignons (le Sénégal importe annuellement pour plus de 3 milliards de F.CFA de ces deux produits) devraient rigoureusement être soumises à autorisation préalable, pendant la période de commercialisation de la production locale.

../..

Les demandes d'autorisations préalables devraient nécessairement, être soumises à l'avis préalable d'une Commission tripartite d'agrément composée de producteurs, d'importateurs et de l'Administration.

La validité des autorisations d'importations dans la mesure où elles sont accordées, devrait être ramenée de 6 mois (comme c'est le cas à l'heure actuelle) à 2 mois.

5°) - La commercialisation de nos productions agricoles devrait pouvoir s'appuyer sur une politique de prix réaliste qui tienne nécessairement compte des coûts réels de production avec une marge bénéficiaire raisonnable.

6°) - L'amélioration des circuits de commercialisation et l'insertion des organisations de producteurs (coopératives notamment) devraient être entreprises dans les meilleurs délais.

7°) - Il en est de même de l'amélioration et de la mise en place des structures de stockage et de transformation.

8°) - Compte tenu de tout ce qui précède, la réforme du commerce intérieur et extérieur sénégalais apparaît, désormais, comme une priorité.

9°) - Faire admettre que, durant les périodes de commercialisation, sur le marché local, de certaines

../..

productions nationales, toutes importations de produits similaires soient interdites. (Cette recommandation complète celle déjà exposée dans le 4°).

e) Encadrement

Le monde rural aspire, de plus en plus, à son indépendance vis-à-vis des sociétés d'encadrement et souhaite ardemment sa responsabilisation. Il ne voudrait plus continuer à être un "assisté sans fin".

Compte tenu de cette réalité, le comportement, c'est-à-dire le savoir-faire et le savoir-être de l'encadrement, devrait connaître des mutations.

Au changement de mentalité du paysan devrait donc correspondre un changement de mentalité de l'encadrement (personne physique ou société régionale de développement).

Si l'entente, la compréhension, pour tout dire si la confiance réciproque règne, les résultats de la coopération ne pourront être que bénéfiques.

Le Conseil suggère, en conséquence, que l'encadrement soit le complément du paysannat.

Il serait donc nécessaire que les représentants du monde rural parlent librement en son nom et participent aux prises de décision le concernant, quel que soit le niveau auquel interviennent celles-ci.

../..

f) Financement

De nombreux projets n'ont pas connu un commencement d'exécution ou ont pris du retard dans leur réalisation faute de financements. Le projet de réajustement fait apparaître une baisse de financement des projets d'intérêt alimentaire. Le Conseil estime qu'il y a là une contradiction, dans la mesure où l'objectif de l'autosuffisance alimentaire est considéré comme prioritaire.

Les sources extérieures de financements, auxquelles on s'adresse couramment, semblent disposer de moins en moins de ressources du fait de la crise que connaît actuellement le monde.

Les difficultés à trouver des financements extérieurs croîtront tant que cette situation de crise persistera.

Le Conseil pense que le moment est venu d'encourager et de privilégier les financements intérieurs, dans l'agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire.

Il propose qu'une volonté politique plus audacieuse soit clairement exprimée par le Gouvernement et qu'à partir d'elle, le secteur privé national (sociétés, opérateurs économiques, coopératives, etc...) soit encouragé à prendre certains risques et certaines responsabilités en contribuant plus effectivement au développement économique et social du pays.

../..

En tout état de cause, cette volonté politique devrait mettre l'accent sur la mise en place et l'organisation rationnelle de l'épargne intérieure, sur la réforme du système bancaire actuel, sur l'octroi d'avantages fiscaux et douaniers, sur la protection des productions nationales, sur la réorganisation des circuits de distribution, sur la commercialisation etc...

Dans la réforme préconisée du système bancaire actuel, une place de choix devrait être réservée au futur Crédit agricole.

Le Conseil souhaite qu'il devienne la banque privilégiée de tous ceux qui exercent leurs activités dans le secteur primaire.

2 - Sous-secteur élevage

L'examen de cette partie du projet de réajustement du VIe Plan a amené le Conseil à noter, tout d'abord, que dans la répartition du taux d'exécution (page 1, tome II), le sous-secteur élevage a été omis. Ce taux d'exécution est intéressant à connaître, d'autant plus que l'ensemble de ce sous-secteur a été réajusté en baisse.

L'examen des objectifs amène le Conseil à constater que les objectifs de ce sous-secteur sont définis en terme d'accroissement du niveau de consommation de protéines animales, alors que des objectifs précis de production devraient être définis (page 104 tome II).

../..

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs, l'accent est mis sur l'accroissement des effectifs alors que l'intensification de la production, dans un système amélioré, semble être plus efficace dans le contexte actuel.

Enfin, le Conseil a noté les prix fixés ainsi que les augmentations décidées, mais se pose la question de savoir dans quelle mesure ces prix sont réellement pratiqués.

Compte tenu de tout cela, le Conseil estime que les objectifs à assigner au sous-secteur de l'élevage ainsi que les actions à mener méritent d'être repensés en profondeur, afin de mieux insérer l'élevage et les productions animales dans l'économie monétaire du pays.

Par ailleurs, le Conseil remarque que l'accent devrait être mis sur l'intérêt qu'il conviendrait d'accorder à l'aviculture dont on sait, d'une part, que les productions constituent une source appréciable de protéines animales et, d'autre part, qu'il existe déjà des coopératives avicoles opérationnelles.

3 - Sous-secteur pêche

La partie du Tome II du projet de réajustement du VIe Plan, consacrée à ce sous-secteur, a été examinée avec beaucoup d'intérêt en raison de son importance dans l'économie du pays et des performances qui y ont été réalisées.

../..

Le Conseil, tenant compte des interventions faites par ses membres, a formulé les recommandations suivantes :

1°) - Une politique plus audacieuse devrait être définie en matière de pêche et devrait mettre l'accent sur la formation professionnelle, les moyens de production, la capture, le stockage, le conditionnement, la commercialisation et surtout la protection de nos richesses halieutiques.

2°) - Des mesures plus efficaces devraient être prises dans les meilleurs délais, dans la perspective de limiter les possibilités d'intervention des étrangers dans nos zones de pêche.

3°) - L'amélioration de l'organisation du marché intérieur devrait être accélérée, car c'est à partir d'elle que le ravitaillement des populations de l'intérieur du pays en poisson pourra s'effectuer dans de bien meilleures conditions.

4°) - Les problèmes de maintenance et d'entretien des installations comme ceux des prix et de la commercialisation devraient bénéficier du même intérêt et de la même vigilance que pour les productions des autres secteurs de l'économie nationale.

5°) - Le manque de compétence étant l'une des causes essentielles des difficultés rencontrées par les

../..

opérateurs économiques du sous-secteur pêche, il conviendrait de mettre en place une politique adéquate de formation professionnelle.

L'Ecole Nationale des Formations Maritimes devrait jouer pleinement son rôle dans ce domaine.

6°) - L'encouragement à la sénégalisation du sous-secteur sur la base, d'une part, du regroupement, chaque fois que cela est possible, des petites entreprises de pêche, généralement en situation très difficile, en sociétés plus importantes et plus crédibles et, d'autre part, d'une mise en place de coopératives suffisamment représentatives parce que bien gérées. C'est dans ces conditions que les opérateurs économiques du sous-secteur pourront renforcer leurs différents moyens d'intervention.

4 - Sous-secteur des eaux et forêts

Le Conseil a noté, avec satisfaction, les efforts financiers considérables faits par le Gouvernement, en faveur de ce sous-secteur.

La création du Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts, devenu depuis peu, le Ministère de la Protection de la Nature, s'est traduite par l'obtention de résultats appréciables.

../..

La partie du Tome II du projet souligne l'importance d'une bonne formation technique à donner aux personnels des Eaux et Forêts.

Le Conseil regrette, cependant, que cette formation se fasse en même temps que la réalisation des projets ; elle aurait dû être entreprise avant.

Enfin, le Conseil pense qu'une mention relative à l'éventuelle utilisation de la tourbe en tant qu'élément de remplacement partiel du bois de chauffe et du charbon de bois aurait dû figurer dans le document.

5 - Sous-secteur de l'hydraulique

Les efforts, de toute nature, faits en faveur de ce sous-secteur, particulièrement important, ont été favorablement notés par le Conseil.

Toutefois, le Conseil constate que le Tome II du projet de réajustement ne donne pas assez de renseignements, ni sur la récupération et le stockage des eaux de ruissellement, ni sur la récupération, le stockage, le traitement et l'utilisation des eaux usées.

Il est souhaitable d'entreprendre dans les meilleurs délais une étude exhaustive sur toutes les cuvettes naturelles qui pourraient servir de réservoirs d'eaux pluviales. Le Conseil estime que de petits barrages

../..

réalisés par les populations avec l'aide des pouvoirs publics et de l'Armée nationale pourraient apporter un élément important de solution à la maîtrise de l'eau.

A propos de la réalisation des barrages de Diama et Manantali, le Conseil, en l'absence de toutes indications sur le sujet, n'a pas manqué de poser la question de savoir si des dispositions et des mesures sont ou seront prévues pour la sauvegarde de la santé des populations riveraines.

Le Conseil pense que pour obtenir des résultats satisfaisants dans ce domaine, il faudrait convaincre les utilisateurs ou bénéficiaires de participer, dans la mesure de leurs moyens, à la gestion et au fonctionnement de ces ouvrages.

x

x x

.../...

B - SECTEUR SECONDAIRE (Tome III)

1 - Sous-secteur Energie

S'agissant du programme d'action dans le sous-secteur "énergie classique", le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur l'inadéquation de la structure tarifaire et les risques que cela fait courir à nos industries exportatrices. Compte tenu de l'impact du coût de l'énergie sur les charges des industries exportatrices, il convient, pour atteindre nos objectifs en matière d'exportation que le Gouvernement étudie, d'une part, des prix qui tiennent compte de ceux pratiqués par les industries concurrentes de la sous-région, et d'autre part des moyens d'approvisionnement moins onéreux de ces industries.

2 - Sous-secteur Industrie

A propos des objectifs assignés à ce sous-secteur, le Conseil souhaite voir se dégager des priorités fondamentales autour desquelles se construirait notre politique industrielle.

Par exemple, dans le Plan de Redressement économique et financier, des objectifs essentiels ont été bien réaffirmés :

- Industries grosses exportatrices, pourvoyeuses de devises pour l'équilibre de notre balance commerciale.
- Industries à très forts effets induits permettant l'essaimage de petites et moyennes

../..

industries génératrices d'un nombre important d'emplois (donc grosses industries dont les effets induits permettront une densification de notre tissu industriel).

- Industries transformatrices de nos ressources naturelles agricoles et minières permettant un développement économique intégré.

L'examen du bilan de la 1ère biennale du VIe Plan, a donné l'occasion au Conseil de s'intéresser longuement au projet de la Compagnie laitière du Sénégal. A défaut de renseignement pouvant l'éclairer sur l'opportunité d'un tel projet, le Conseil s'étonne qu'un projet d'une telle importance soit inscrit au plan, sans dépôt d'un dossier.

3 - Sous-secteur mines et matériaux de construction

Le Conseil a été surpris par l'affirmation, à la page 69, faisant état de l'absence de recherches sérieuses de 1955-1976 ; cela est inexact car la plupart des indices en développement actuellement, ont été trouvés pendant cette période. De même tous les travaux significatifs de recherches aussi bien dans le cristallin du Sénégal-Oriental que dans le bassin sédimentaire se sont déroulés pendant cette période qui a vu s'exécuter les travaux sur les amas de fer (M. SOULE DELAFONT) (1956-1958), la campagne de géophysique aéroportée (1962) suivie par les

../..

programmes de Recherches minières du PNUD sur l'or, le diamant, la chromite, le cuivre, le molybdène (1964-1968) etc... ; le PNUD a été relayé en 1969 par la Mission soviétique qui a eu à préciser les travaux antérieurs et surtout ceux consacrés à la recherche de l'or, ce qui a permis de mettre en évidence l'existence d'un gisement d'or à Sabodallah.

Le Conseil propose de supprimer ce passage incriminé : "De 1958 à 1976 aucune.... gisements traditionnels".

Il faut, en conséquence, modifier le début du second paragraphe comme suit :

"L'intérêt minier du Sénégal sera encore réaffirmé avec l'exploitation de l'or de Sabodallah mais surtout du fer de la Falémé dont la réalisation est principalement liée à une reprise... etc...". (Le reste sans changement).

P. 82 : Dans le bilan et réajustement du sous-secteur des Mines et Matériaux de Construction, s'agissant de PETRO-SEN, le Conseil souhaite que des précisions plus claires soient fournies sur l'importance du gisement du "Dome Flore" avec le tonnage pouvant être récupéré.

../..

4 - Sous-secteur artisanat

Le Conseil s'est longuement penché sur les difficultés rencontrées par nos artisans, dans le domaine de la commercialisation de leur production, et retenu parmi les causes la concurrence déloyale de certains commerçants de la place. Les pouvoirs publics devraient se pencher sur cette question.

x

x

x

../..

C - SECTEUR TERTIAIRE (Tome IV)1 - Sous-secteur commercea) Commerce intérieur

Au Plan général, le Conseil économique et social déplore que les orientations du VIe Plan et les réalisations de la première biennale, n'aient pas encore réussi à modifier, de manière significative, la configuration du commerce intérieur sénégalais où les non-nationaux conservent un très net avantage par rapport aux nationaux. En particulier, l'insertion des nationaux grâce au crédit bancaire, n'a pas encore donné les résultats escomptés.

Compte tenu de tout cela et de la crise de l'emploi, le Conseil fait les recommandations suivantes :

- réaliser, une étude sur l'insertion des nationaux dans le commerce, actuellement monopolisé par des non-nationaux, en vue de prendre des mesures appropriées pour aider les nationaux à s'insérer dans ce secteur et à y créer des emplois ;
- veiller à ce que les contrôles exercés par l'Administration soient rigoureux et efficaces, mais ne se traduisent pas par de simples harcellements fréquents et tatillons, voire abusifs.

../..

Tout en reconnaissant que l'action de la SONADIS rend de très grands services dans tout le pays, le Conseil, de nouveau, déplore que de nombreux magasins de la SONADIS fassent débit de boisson, sans avoir la licence nécessaire.

Le Conseil recommande de faire respecter la réglementation en vigueur dans les magasins de la SONADIS, dont les gérants autorisent la consommation d'alcool à l'intérieur et aux abords.

En ce qui concerne les kiosques à riz, installés par la SONADIS dans le centre de Dakar, le Conseil constate que les premiers résultats sont encourageants. Les ventes sont faites par petites quantités, ce qui correspond aux besoins des consommateurs à faible budget.

Le Conseil estime qu'il convient de poursuivre l'effort dans ce domaine et recommande, d'une part, que des kiosques à riz soient installés dans la périphérie de Dakar, et d'autre part, que les tonnages de riz destinés à la SONADIS et à ses kiosques soient suffisants pour éviter la pénurie.

Le Conseil a constaté que le rythme d'implantation des magasins-témoins est très lent et souhaite que cette implantation soit accélérée.

Il attire l'attention des autorités sur la tendance à la consommation d'alcool dans ces magasins témoins et recommande, comme dans le cas des magasins de la SONADIS, le respect de la réglementation.

../..

b) Commerce extérieur

Concernant ce secteur, le Conseil estime que l'intervention de l'Etat doit être réduite au minimum, et se limiter à l'encadrement des opérateurs. En effet, le problème principal est d'aider ces opérateurs à s'insérer le mieux possible dans les circuits commerciaux.

En particulier, le Conseil recommande que le Gouvernement favorise la création de groupements d'intérêt économique, rassemblant des commerçants importateurs, afin de leur permettre de s'approvisionner dans de meilleures conditions.

En ce qui concerne la création d'antennes extérieures, le Conseil estime que cela est inutile compte tenu de la présence de Conseillers commerciaux dans nos Ambassades. D'une façon générale, il est indispensable, avant de créer de nouvelles structures, d'utiliser au mieux celles existantes et de veiller à les doter de moyens, leur permettant d'avoir une réelle efficacité.

De même, en ce qui concerne la recherche de financements pour construction de sièges, le Conseil estime que le Centre sénégalais du Commerce extérieur est déjà logé dans les bâtiments de la FIDAK et recommande une étude plus poussée sur la justification de cette dépense.

../..

2 - Sous-secteur du Tourisme

Le Conseil déplore les agressions continuelles des voleurs à la tire, mendiants, malades mentaux et commerçants ambulants, qui indisposent les passants et constituent un handicap sérieux au développement du tourisme, en dégradant à l'étranger l'image de marque du tourisme sénégalais.

En outre, la propreté de la ville de Dakar laisse à désirer avec, actuellement, la prolifération de rats.

Enfin, les trottoirs sont envahis par des matériaux de construction et des constructions provisoires, gênant la circulation.

En conséquence, le Conseil économique et social recommande, dans l'intérêt du sous-secteur touristique :

- de veiller à l'hygiène des villes, à la propreté et à la qualité du service dans les hôtels ;
- d'organiser une action efficace contre les agressions des mendiants, commerçants ambulants et des malades mentaux contre les passants ;
- d'appliquer strictement, les règles d'urbanisme pour supprimer l'envahissement des trottoirs et lieux publics par les irréguliers ;

../..

- de procéder à la réfection des trottoirs et chaussées endommagés, qui constituent un véritable danger pour les piétons ;
- de veiller à la protection réglementaire des chantiers ouverts sur la voirie.

La répartition de l'enveloppe financière par région (page 48 Tome IV), démontre que les investissements ont surtout été réalisés dans le Cap-Vert et la région de Thiès, puis dans une moindre mesure, en Casamance, qui avait bénéficié d'investissements importants lors du Plan précédent.

Le Conseil estime souhaitable une décentralisation plus poussée. En particulier, le Sine-Saloum et le Sénégal-Oriental ont une vocation touristique. Aussi, un effort doit-il être fait, pour le développement touristique de ces deux régions.

De même, à Dakar, une décentralisation pourrait être faite pour désencombrer certains quartiers, en particulier Sandaga. A cet effet, le Conseil suggère la création d'un grand marché pour touristes, dans la périphérie de la ville de Dakar.

Suivant le tableau de la page 50, (Tome IV), les recettes brutes du tourisme international ont été de 18 milliards en 1981, et les prévisions de 44 milliards pour 1985. Le Conseil souhaite qu'une étude précise le

../..

pourcentage de ces recettes qui revient réellement au Sénégal, après soustraction de celles encaissées par les opérateurs économiques intervenant dans le sous-secteur et des compagnies aériennes.

3 - Sous-secteur Transports et Télécommunications

a) Transports

1°) - Transports maritime et fluvio-maritime

A la page 58, (Tome IV), il est indiqué que le cabotage Dakar-Ziguinchor a été relancé avec l'acquisition d'un navire mixte voyageurs-marchandises.

Le Conseil souhaite que le nom du navire "Casamance-Express" soit mentionné et que l'itinéraire exact du navire Dakar-Ziguinchor-Conakry soit précisé.

2°) - Transports routiers

Le plan prévoit une progression du parc routier. Le Conseil estime que cette progression n'est qu'apparente, car l'achat de véhicules neufs ne compense pas les pertes dues aux très nombreuses mises sur cales de véhicules vétustes qui ne sont pas réparés. Cette situation est due à l'augmentation du prix des véhicules neufs et au coût élevé des réparations. Les transporteurs n'ont plus les moyens de renouveler leurs véhicules, et risquent de ne plus pouvoir assurer les transports habituels, en particulier des arachides.

../..

En conséquence, le Conseil recommande qu'une étude sur la politique des transports routiers soit faite et que d'ores et déjà les véhicules lourds soient considérés comme biens d'équipement, du point de vue du régime douanier.

En ce qui concerne la construction d'un deuxième dépôt de la SOTRAC à THIAROYE (p. 58 Tome IV), le Conseil constate que ce projet a pris du retard, en raison particulièrement des démarches d'expropriation de terrain, très longues à négocier.

Afin d'éviter que des réalisations importantes soient retardées, le Conseil recommande que les mesures administratives, trop longues à mettre en oeuvre, soient accélérées.

En ce qui concerne le projet d'Autoroute Dakar-Thiès, le Conseil regrette que ce projet important n'ait pas trouvé de financement et que le développement de l'urbanisation se soit fait sur la zone initialement réservée au passage de l'autoroute, ce qui entraînera une augmentation de coût au moment de la réalisation, du fait des déguerpissements.

Le Conseil saisit cette occasion pour attirer l'attention des autorités sur l'importance de cette autoroute, la route actuelle étant de plus en plus encombrée.

../..

Cette autoroute devant être réalisée un jour ou l'autre, le Conseil recommande que des mesures conservatoires soient prises pour que les emprises soient conservées, afin d'éviter des coûts récurrents très importants au moment de la réalisation.

Pour le transport par cars rapides, le Conseil déplore que certains transporteurs fassent payer le prix du transport Pikine-Dakar, alors qu'ils considèrent que le terminus est à Colobane. Un contrôle rigoureux est nécessaire dans ce domaine.

Pour les transports sur Dakar des travailleurs habitant en banlieue, en particulier Pikine, le Conseil recommande de réexaminer la solution des trains de banlieue, le transport par les cars de la SOTRAC étant d'ores et déjà insuffisant et le deviendra de plus en plus.

3°) - Transports aériens intérieurs

Ces transports sont assurés par Air Sénégal qui dans certains cas charge la société Afric Air Service de certains vols. Il s'agit d'une situation de monopole qui présente deux inconvénients : les prix pratiqués sont abusifs et certains transports ne peuvent être assurés faute de moyens. Le Conseil recommande que dans l'intérêt du développement des transports aériens intérieurs, d'autres sociétés soient autorisées à s'installer et à obtenir la qualité de transporteurs aériens.

./.

4°) - Transports aériens internationaux

La ligne Paris-Dakar est la deuxième ligne la plus chère du monde après Paris-Nice.

Le Conseil recommande que les tarifs pratiqués soient étudiés en baisse, tant pour le tarif passagers que pour le tarif fret.

A défaut d'autorisation de vols charters, les compagnies assurant les vols sur Dakar doivent multiplier et diversifier les tarifs spéciaux, attractifs, pour le développement du Tourisme.

b) - Télécommunications

Le Conseil recommande qu'un effort soit fait en ce qui concerne la maintenance du réseau téléphonique existant. Cette maintenance, dans un souci d'efficacité, pourrait être assurée par des entreprises privées, avec lesquelles l'Etat passerait des marchés.

De nombreux Conseillers ont signalé que très souvent, les factures adressées aux usagers du téléphone, ne correspondent pas à la réalité des prestations fournies. Aucun recours n'est possible, même si la facturation est abusive.

./.

En conséquence, le Conseil recommande la pose de compteurs individuels à domicile, pour le téléphone, pour ceux qui le désirent.

Le Conseil déplore que l'annuaire ne soit pas reproduit annuellement.

x

x x

../..

D - SECTEUR QUATERNAIRE (TOME V)

1 - Sous-secteurs Urbanisme, Habitat, Environnement et Espaces verts

Le Conseil fait remarquer, qu'en ce qui concerne l'OHLM, il est dit que les crédits de la Caisse centrale de Coopération Economique (CCCE) n'ont plus financé les programmes OHLM, depuis longtemps. Il n'est donc pas indiqué de faire encore figurer la CCCE parmi les organismes qui prêtent à l'OHLM, car depuis 1975, la Caisse centrale ne finance plus l'OHLM et la SICAP ;

L'examen de ce sous-secteur a donné lieu à de nombreuses questions comme :

- l'affectation de la taxe de l'habitat et sa transformation en un impôt ;
- le mode d'attribution des logements OHLM ;
- la qualité de la gestion de la SICAP ;
- l'habitat rural ;
- les logements de Tivaouane dont la réalisation a été arrêtée ;
- le fait que de nombreux non-salariés bénéficient de parcelles assainies, alors que l'opération avait été montée pour les salariés ;
- les logements OHLM de Louga qui ont été réalisés sans étude de marché.

./.

Le Conseil économique et social constate, également, que certaines personnes occupent illégalement des terrains qui appartiennent à l'Etat ou à des privés. Lorsque ces personnes sont déguerpies, il leur est attribué des parcelles assainies, alors qu'elles n'y ont pas droit.

Le Conseil souhaite qu'une étude commerciale complète soit faite, avant le lancement de tout programme d'habitat afin de bien connaître la population visée. On éviterait ainsi la situation du genre de celle de Louga.

S'agissant de l'ancienne taxe à l'habitat, devenue un impôt sur les Traitements et Salaires, le Conseil constate que les travailleurs continuent à donner des contributions, alors que le produit de ces contributions est détourné de ses objectifs.

Enfin, le Conseil se demande pourquoi des règlements n'ont pu être effectués sur l'enveloppe de 29 millions consacrée aux espaces verts urbains.

Constatant que dans le sous-secteur habitat le projet de réajustement du VIe Plan, s'inspire très largement de son étude sur "l'habitat social", le Conseil rappelle quelques unes de ces recommandations contenues dans ladite étude (page 86 - Etude sur l'Habitat social).

../..

- la poursuite des efforts de redressement des sociétés immobilières publiques ;
- une dotation annuelle conséquence du FAHU dont le montant devrait se rapprocher le plus possible de celui de l'ancienne "taxe à l'habitat" ;
- le respect des engagements pris vis-à-vis de la BHS, s'agissant notamment du versement annuel de 80 % des ressources du FAHU ;
- le maintien des subventions accordées à la SICAP et à l'OHLM, notamment la subvention d'exploitation ;
- la répression de la spéculation observée dans le domaine de l'immobilier, par une application rigoureuse de la réglementation en vigueur ;
- l'affectation aux organismes compétents, en particulier à la BHS, d'importantes ressources financières issues de la mobilisation de lignes de crédit, pour éviter toute difficulté de financement, préjudiciable à l'institution bancaire et à la politique d'habitat social.

2 - Sous-secteur Hydraulique urbaine et Assainissement

Le Conseil considère qu'il est essentiel d'insister sur les projets tendant à assurer l'approvisionnement correct, en eau, de Dakar.

../..

En effet compte tenu de l'évolution de la demande, Dakar risque de connaître de sérieux problèmes dans un avenir immédiat. Ces projets doivent donc avoir une très grande priorité.

Par ailleurs, le Conseil s'étonne que l'extension de l'adduction d'eau de Saint-Louis ne soit pas reprise dans le projet de plan réajusté.

En ce qui concerne l'assainissement, le Conseil constate que les importants travaux qui ont été faits dans la Baie de Soumbédioune, sur financement FED, n'ont pas apporté l'amélioration attendue. L'examen de cette question mérite une attention particulière du Gouvernement, pour permettre à l'avenir une utilisation judicieuse des financements.

Le Conseil constate que les eaux polluées stagnent dans certains endroits de Dakar, où les égoûts sont bouchés, ce qui repose le problème de l'assainissement des villes ;

Enfin, le Conseil suggère qu'un plan de répartition de l'eau soit élaboré.

3 - Sous-secteur Santé

Le Conseil recommande que, la rédaction du 1er alinéa du 1er paragraphe de la page 60 (Tome V) soit modifiée. Au lieu de dire : "le renforcement de la structura-

.../...

tion du Ministère de la Santé publique par la mise en place de personnel qualifié et compétent", dire : "le renforcement de la structuration centrale du ministère de la Santé publique avec du personnel qualifié et compétent".

En effet, la rédaction figurant dans le document risque de faire penser que le Ministère de la Santé publique ne compte pas de personnel qualifié et compétent.

Le Conseil se réjouit de voir que la LONASE finance, désormais, des programmes de santé. Il faut rappeler que cela avait été envisagé à l'occasion de sa création.

Le Conseil souhaite qu'il soit indiqué où en est la réalisation de la radiologie de l'Hôpital A. Le Dantec qui, pour le moment, ne semble pas vouloir sortir de terre (p. 67 Tome V).

Il s'étonne de la modicité de l'enveloppe consacrée au paragraphe D : "Equipement divers services". En effet, les 480 millions prévus sont insuffisants (p. 67 Tome V).

Il pense que la réalisation du bloc opératoire de l'Hôpital Principal aurait dû intervenir après celle de l'Hôpital Le Dantec.

Il souhaite qu'il soit précisé où en est le problème de la rénovation de l'Hôpital de St-Louis.

./.

Le Conseil insiste, tout particulièrement, sur la nécessité qu'il y a, pour le Gouvernement, de se pencher sur le problème de l'Hôpital Le Dantec. En effet, cet Hôpital, où exercent des médecins hautement qualifiés, qui sont enseignants, est actuellement dans un état lamentable.

Le Conseil insiste pour que le Gouvernement considère le problème de l'Hôpital Le Dantec comme hautement prioritaire.

Enfin, le Conseil recommande qu'un effort soit fait pour que des statistiques à jour et fiables soient établies, en ce qui concerne le personnel médical et paramédical évoqué à la page 61 (dernier alinéa Tome V).

4 - Sous-secteurs Action sociale, Education,
Education surveillée et Promotion humaine

a) Action sociale

Le Conseil regrette les difficultés qu'il y a à trouver des financements pour ce sous-secteur et souhaite que le bilan de ce qui existe déjà soit présenté ; il se demande également si le programme indiqué à la page 75, et dont le fonctionnement sera assuré grâce au système de l'autogestion, ne risque pas de connaître un échec. En effet, l'investissement risque d'être réalisé, alors que le fonctionnement ne pourra être assuré faute de moyens

./.

financiers, le système de l'autogestion ne lui paraissant pas sûr.

b)- Education

Le Conseil se demande si les coûts des projets ne sont pas mal estimés au départ, notamment pour le projet n° 5 de la page 95 (Tome V).

L'observation est valable aussi, pour le n° 64 de la page 91 concernant l'extension de l'Ecole normale Supérieure.

Les Conseillers pensent que l'avant dernier paragraphe de la même page est mal rédigé, car cette rédaction tend à faire penser qu'il y a un écart entre la politique du Gouvernement et la réalité des faits constatés au niveau de l'Université de Dakar, en ce qui concerne les effectifs.

La vérité est que les prévisions d'effectifs de l'Enseignement supérieur cherchent à réaliser l'adéquation formation-emploi.

Le Conseil recommande (page 77) que le problème du renforcement de la liaison entre la formation et l'emploi fasse l'objet d'un soin particulier. Il souhaite, à cette occasion, que le problème des maîtres en chômage trouve une solution définitive.

./.

Enfin, le Conseil demande que des précisions soient données sur la date d'ouverture de l'Université Gaston Berger qui semble avoir pris un retard de 2 ans.

c) Promotion humaine

Le Conseil, tout en constatant que ce sous-secteur éprouve autant de difficultés que celui de l'Action sociale pour son financement, s'étonne que les projets qui concernent la condition féminine aient été reportés au VIIe Plan, alors que l'on sait l'intérêt que le Gouvernement porte au problème des femmes.

5 - Sous-secteurs Culture, Jeunesse et Sports,
Information, Etudes et Recherches

Le Conseil a formulé les observations suivantes sur ces sous-secteurs :

a) Jeunesse et Sports

Le Conseil estime qu'en matière d'objectifs dans ce domaine, le moment est venu de retenir, outre le sport de masse, celui de haute compétition dans certaines disciplines afin de prévoir les moyens nécessaires.

Le Conseil souligne qu'il y aurait lieu de réaliser, en coopération avec les pays d'Amérique et

d'Europe, des équipements sportifs au Sénégal, que ces derniers pourraient utiliser, durant une certaine période de l'année.

Dakar est, en effet, bien placé entre les deux continents. Or on sait que les américains et les européens éprouvent souvent des difficultés pour trouver des pays d'accueils qui favoriseraient leurs compétitions sur terrain neutre.

Des démarches pourraient être menées en vue de la réalisation d'infrastructures dans ce domaine, en copropriété avec le Sénégal.

b) Information

Outre la remarque déjà faite à propos du coût des études pour la réalisation de la maison de l'Information et du montant des investissements à prévoir (page 7), le Conseil se demande si le programme SICAP de la fenêtre Mermoz ne pourrait pas servir pour abriter ce projet, sous réserve naturellement des équipements supplémentaires à réaliser.

c) Etudes et Recherches

Le Conseil fait remarquer que l'alinéa D de la page 124 ne concerne que l'océanographie ; il n'y a rien

../..

sur la pisciculture. Il aurait été intéressant que l'on évoque la mise en place d'unités de production piscicole.

Il fait également observer, que le dernier alinéa de la page 130 traite des structures rigides et contraignantes de l'Université, alors qu'il s'agit de structures rigides et contraignantes de l'Administration et du régime financier auxquelles on ne peut se soustraire que par une réglementation spéciale.

Le Conseil s'étonne que les recherches géologiques, minières et pétrolières, qui nécessitent des sommes considérables, ne soient pas mentionnées dans le document.

Le Conseil pense, qu'en ce qui concerne la recherche dans le domaine de la production bovine et ovine, les coûts sont élevés par rapport aux résultats obtenus. L'entretien des races pakistanaïses et Montbelliardes est très délicat. Ces races sont très sensibles et ne semblent pas bien adaptées aux conditions climatiques du Sénégal et aux moyens de l'élevage traditionnel sénégalais. Le bilan de l'expérimentation en cours mérite d'être fait pour procéder, éventuellement aux réajustements nécessaires.

./.

III/- /OBSERVATIONS PORTANT SUR LA FORME /

.../...

C'est en tenant compte de l'utilisation qui sera faite ultérieurement du document final que le Conseil économique et social attache, chaque fois, une grande importance à la forme de la rédaction définitive.

Comme par le passé, nous ne mentionnons ici que certaines observations de forme pouvant avoir un rapport avec la compréhension du texte. Au cours des travaux en commissions, les Commissaires du Gouvernement ont noté d'autres observations de forme qui ne figureront donc pas ici.

Ces observations seront présentées par Tome.

x

x

x

A - CONTENU GLOBAL DU VIe
PLAN REAJUSTE (Tome I)

Les observations sur la forme concernent :

Page 4. L'amélioration de la rédaction de l'avant dernier alinéa, pour tenir compte des perturbations monétaires et leurs effets corrossifs.

"Les taux d'inflation élevés ainsi que les désordres monétaires ont fortement renchéri le coût des importations. Ainsi la hausse du dollar....".

Page 10. Avant dernier alinéa, mettre, pour la compréhension du texte : "annuellement" au lieu de "quasiment".

Page 15. Dissocier "Arachide" et "Phosphate" qui n'ont ni le même comportement conjoncturel, ni les mêmes résultats. (sous chapitre : Politique financière du Sénégal).

Page 22. Corriger la faute au 1er alinéa : la méthode des contrats-plans mettre "est" à la place de "a".

Page 32 Au 1er alinéa, ajouter "ou" après : "... en cours d'exécution" ce qui donne : "... en cours d'exécution ou de démarrage".
 ./.

x

x

x

././.

B - SECTEUR SECONDAIRE (Tome III)

Les observations sur la forme concernent :

Page 3. Il y a lieu de reformuler l'alinéa 1er comme suit :

"Les difficultés rencontrées sur le marché des phosphates avec l'accumulation importante des stocks, devraient être atténuées avec le démarrage à brève échéance des INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL, qui contribueront largement à l'augmentation de nos revenus d'exportation".

A l'alinéa 4, il est demandé de modifier la première phrase comme suit : "sur la base des prix de 1983, ce projet représente un investissement de 278 milliards de F. CFA". (le reste sans changement).

Page 4. A la fin du 2ème paragraphe, lire : "Recherches du pétrole, de l'uranium et des phosphates etc....".

Page 8. Dans le I : RAPPEL DES OBJECTIFS = arrêter le 1er alinéa à la première phrase "... croissance rapide". Car l'idée aujourd'hui de production de méthanol à partir du bois semble être abandonnée un peu partout.

Page 10. Modifier le 5ème alinéa comme suit : "Cependant les conditions de fonctionnement de la turbine à gaz risquent de réduire, de façon notable, la durée de vie du gisement".

.../...

Page 13. Le taux de croissance de la consommation d'électricité, au bas du tableau : au lieu de "total", mettre taux de croissance globale" (tous types confondus).

Page 14. Pour respecter le plan du titre II, mettre :

"B - ENERGIE NOUVELLE ET RENOUVELABLE"

"a) Energie solaire et éolienne"

Page 15. Mettre :

"b) Autres Energies"

Page 18. Il y a lieu de revoir les différents chiffres figurant dans les 3 premiers alinéas pour les faire concorder.

Page 21. Dernier paragraphe : la première phrase devrait s'écrire comme suit :

"La dépendance totale des financements à l'égard des sources extérieures semble être une des causes fondamentales des retards apportés dans l'exécution des projets".
(Le reste sans changement).

Page 42. Modifier le titre du tableau comme suit :

"CONTRIBUTION DU SOUS-SECTEUR INDUSTRIEL A LA FORMATION DE LA PRODUCTION INTERIEURE BRUTE".

Page 43. Les Huileries : Il est proposé la suppression de l'alinéa 2, par suite de quelques inexactitudes qu'il renferme.

.../...

Pour l'alinéa 3, le Conseil propose également la suppression de la 2ème phrase : "cependant l'on a noté... huile brute d'arachide".

Le Conseil propose la formulation suivante de la 2ème phrase du 2ème alinéa : "La forte dépression du marché des engrais phosphatés limite nos exportations de phosphate, occasionnant ainsi l'existence de stocks importants".

Page 44. Apporter la précision suivante au niveau de la dernière phrase : "A prix courants, la valeur ajoutée des autres industries qui était de 76..." (le reste sans changement).

Une erreur de dactylographie au 3ème alinéa : "certains projets retenus ne manqueront pas...", au lieu de "ne manrueront pas".

Plus loin, dans la phrase qui commence à b) la SONA-COS.... il faut lire : "et déjà plus de la moitié", au lieu de "et plus déjà de la moitié".

Enfin, à l'avant dernière phrase, rectifier la faute d'orthographe "un centre agro-industriel".

Page 53. Le passage concernant la Zone Franche Industrielle doit être revu et au lieu de "la ZONE FRANCHE a connu l'implantation d'usines..." mettre "la ZONE FRANCHE prévoit l'implantation d'usines"....(le reste sans changement).

Page 57. Après le 2ème : Société Africaine de Raffinage (SAR), mettre 3ème : "Projets nouveaux".

../..

Page 64. Le 5ème paragraphe concernant : Branche Bois, Papier, Cartons devrait être revu, car il semble y avoir incohérences dans les chiffres fournis.

Page 69. Dans le 3ème paragraphe lire..." "... chiffre d'affaires annuel à l'exportation de plus de 70 milliards au lieu de 50 milliards". (le reste sans changement).

Page 70. Consolidation des activités traditionnelles :
Le Conseil demande la modification de la dernière phrase du 1er paragraphe : "Il est probable... en effet se passer sur de longues périodes des engrais phosphatés source de l'élément phosphore".

S'agissant du passage relatif à l'extraction de l'uranium contenu dans le phosphate d'alumine, le Conseil fait remarquer qu'à nos jours les études s'orientent plutôt vers l'extraction de l'uranium à partir de l'acide phosphorique. (Il faut, en passant, noter la bonne orthographe de URANIUM).

Page 74. Modifier le 1er paragraphe comme suit :

"L'étude de factibilité devrait être remise en janvier 1983 ; une étude d'impact économique doit être financée par le FED, pour environ 50 millions (au lieu de 45) et devrait être remise au premier semestre 1983" (au lieu de "en" premier semestre 1983").

Plus loin, au milieu de la même page 74 lire :
84 millions F.CFA versés au 2ème semestre 1982 (au lieu de "en").

Page 79. A la fin de ce chapitre, modifier la dernière phrase
./.

comme suit : "La décision de poursuivre éventuellement les travaux financés par le Canada sur la Tourbe de Mangrove n'est pas encore prise ; elle dépendra principalement des résultats des premiers travaux de prospection.

A la dernière phrase de ce paragraphe lire : "Ce concentré sera obtenu par flottation (au lieu de "flotaison").

Page 85. Recherche de phosphates.

Ecrire "alumine" avec un seul "l" et terminer la phrase comme suit : "... les renouvellements des transporteurs à bande et les extensions pour l'exploitation des phosphates d'alumine et principalement l'attapulgitite" (au lieu "d'attapulgitite").

Page 92. Il est proposé d'arrêter la dernière phrase après "... les ressources extérieures à ce sous-secteur" et supprimer la suite : "jugé peu rentable".

Page 95. En page 95, 2ème alinéa, 2ème ligne, ajouter "que" et lire : "ne serait réellement déterminants que si l'on s'oriente... etc...").

x

x

x

../..

C - SECTEUR QUATERNAIRE (Tome V)

Page 9. Dans le paragraphe 2, le Conseil suggère qu'il soit indiqué, s'agissant de la SICAP : "en raison de l'insuffisance des moyens financiers mis à sa disposition et parfois d'une mauvaise gestion..." (le reste sans changement).

Page 15. Dans le paragraphe concernant la SICAP, à la 4ème ligne, il faut dire : "au démarrage de deux opérations importantes Sacré Coeur II (3 000 logements) et Sacré Coeur III (5 000 logements)", et non "SICAP II et Sacré Coeur III".

Page 20. A la page 20, programme d'action, il faut mettre : "afin de permettre au sous-secteur Environnement - Espaces verts urbains" et non : "au secteur environnement, etc..."

Page 73. Le Conseil fait remarquer qu'en milieu de page il est écrit "à la promotion sociale de l'handicapé" alors qu'il faut écrire "à la promotion sociale du handicapé".
